Agent de sécurité renforcé armé en catégorie D

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA Wojciech Lewandowski 05.59.55.71.61 formationtonnerre@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier Tests

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

1 ère étape : séance collective de recrutement qui comprend : - Un test d'entrée des fondamentaux (Français, compréhension, rédaction, mathématiques). - Un test de vérification des compétences APS - Des tests psychotechniques - Des tests physiques - La remise d'un CV et d'une lettre de motivation 2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : entretien avec le formateur ASRA 3ème étape : Vérification du niveau initial requis pour participer à la formation : - Être titulaire d'une carte professionnelle d'agent de sécurité? APS en cours de validité (MAC APS à jour) - Satisfaire à l'intégralité? des tests de présélection, - Être titulaire d'une autorisation préalable du CNAPS spécifique à l'ASRA, délivrée par la Commission Régionale ou Interrégionale d'agrément et de contrôle - Satisfaire aux conditions d'agrément (Livre VI) - Satisfaire à un entretien avec le formateur ASRA - Fournir un certificat médical de moins de 6 mois, d'aptitude à la pratique sportive en compétition, de non-contre-indication à la pratique d'une arme de catégorie D ainsi qu'à la pratique d'une arme de c

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La formation d'Agent de Sécurité Renforcée Armé (ASRA) de Niveau IV (RNCP34489) permet à un agent de sécurité privée de porter une arme s'il travaille dans des lieux et dans des conditions où sa vie est mise en danger, sous l'autorisation préfectorale. Dans les cas où les missions n'exposent pas l'agent à un risque vital, celui-ci pourra porter une certaine catégorie d'armes non létales comme des bombes lacrymogènes, des tonfas ou des bâtons télescopiques.

Contenu et modalités d'organisation

UV1 – Module juridique des armes de catégorie D et B : 21h00 UV2 – Module théorique des armes de catégorie D : 07h00 UV3 – Module pratique des armes de catégorie D : 42h00 UV4 – Module tactique spécifique aux armes de catégorie D : 28h00 Temps de formation : 98h00 Examen catégorie D : 07h00

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Agent de sécurité renforcé armé de catégorie D - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)



Et après ?

Suite de parcours

Agent de sécurité renforcé armé en catégorie D et B

Calendrier des sessions

Numéro Dates de formation Ville Organisme de formation Type CPF Modalités

00222649

du 07/03/2021 au 31/12/2027

TARNOS (40)

TONNERRE 511 DELTA MON COMPTE

